

# Établissement Principal Munitions

Enquêtes publique et parcellaire préalables  
à la Déclaration d'Utilité Publique  
de la dérivation et de la protection du captage militaire  
d'Orfontaine implanté sur le territoire  
de la commune de Moulainville  
du lundi 6 janvier au jeudi 23 janvier 2020



Données cartographiques : © IGN FEDER Région Grand-Est Préfecture de la région Grand-Est

## Annexe 7.3. Procès-verbal de synthèse

Comme le stipule l'article R.123-18 du code de l'environnement, vous disposez de quinze jours pour m'adresser, si vous le souhaitez, un mémoire en réponse, soit **au plus tard reçu le 14 février 2020**. Passé ce délai, je considérerai que vous avez renoncé à cette faculté.

Fait le 29 janvier 2020 à Damvillers  
Le commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Lestan', written over a light green background.

Serge Lestan

Reçu et pris connaissance  
le 30 janvier 2020

Le pétitionnaire

Monsieur le lieutenant-colonel Cossais  
Établissement Principal Munitions  
BP 69  
10500 Brienne-le-Château

## SOMMAIRE

<b>1. Rappel de la nature du projet soumis à enquête publique</b>	<b>3</b>
<b>2. Analyse quantitative des observations</b>	<b>3</b>
<b>3. Analyse des observations</b>	<b>4</b>
<b>3.1. Tableaux récapitulatifs</b>	<b>4</b>
⇒ Enquête publique protection du captage	4
⇒ Enquête parcellaire	5
<b>3.2. Présentation détaillée des observations de l'enquête publique protection du captage</b>	<b>5</b>
⇒ Observation n°1 : Captage de la Défense	5
⇒ Observation n°2 : Captage de la Défense	5
<b>3.3. Présentation détaillée des observations de l'enquête parcellaire</b>	<b>6</b>
<b>4. Demande de renseignements du commissaire enquêteur</b>	<b>6</b>

## 1. Rappel de la nature du projet soumis à enquête publique

Les présentes enquêtes publique et parcellaire ont pour objet la Déclaration d'Utilité Publique de la dérivation et de la protection du captage de la Défense implanté sur le territoire de la commune de Moulainville.

Ces enquêtes conjointes se sont déroulées du 6 janvier 2020 au 23 janvier 2020 conformément à l'arrêté n° 2019-2749 pris par M. le Préfet de la Meuse le 12 novembre 2019 les prescrivant.

J'ai assuré les 3 permanences suivantes en Mairie de Moulainville :

- ⇒ le lundi 6 janvier 2020 de 10h00 à 12h00,
- ⇒ le samedi 18 janvier 2020 de 10h00 à 12h00,
- ⇒ le jeudi 23 janvier 2020 de 15h00 à 18h00.

## 2. Analyse quantitative des observations

Permanences	Visites	Observations écrites Enquête publique	Observations écrites Enquête parcellaire	Courriers reçus	Courriels reçus
lundi 6 janvier 2020 de 10 h à 12 h	4	1	2	0	0
samedi 18 janvier 2020 de 10 h à 12 h	2	0	2	0	0
jeudi 23 janvier 2020 de 15 h à 18 h	3	1	2	0	0
Totaux	9	2	6	0	0

### 3. Analyse des observations

#### 3.1. Tableaux récapitulatifs

##### ⇒ Enquête publique protection du captage

Obs.	Nom	Lieu concerné	Sujet
N° 1	M. Lamor Alain	Captage de la Défense	<p>Un problème sur la gestion de la ressource en eau est récent (2 à 3 ans). Le ruisseau d'Orfontaine sur la partie en amont du village a son fond en sable. Cette zone est un lieu de ponte de truites fario (une étude et pêche électrique réalisés par un institut de Nancy le prouve). Le captage de l'armée à travers une gestion qui a changé (2 à 3 ans) met à sec régulièrement ce ruisseau sans respect d'un étiage minimum. Cette nouvelle exploitation de l'armée fait mourir tout l'alevinage sauvage, ceci est tout à fait anormal.</p>
N° 2	Mme Dobin Bernadette Maire de Moulainville	Captage de la Défense	<p>Mme Dobin a toujours connu le ruisseau de 1<sup>ère</sup> catégorie Orfontaine avec un bon débit d'eau et ses poissons, en particulier des truites fario. En 2017, 2018 et 2019, le ruisseau s'est retrouvé à sec environ trois fois par semaine même en période de pluie pendant 6 à 7 heures par jour. Malheureusement tous les poissons ont disparu. Plusieurs fois le captage s'est retrouvé à sec le jour des prélèvements pour les analyses. Le 8 août 2019, une coupure d'eau s'est produite pour tous les habitants de 19 h au lendemain matin 2 h. Après une réunion en sous-préfecture en présence de l'armée et des services de l'état, il s'est avéré que la pompe qui alimente le dépôt du Rozelier a fonctionné pendant plusieurs jours. De ce fait, le réservoir de la commune n'était plus alimenté. Depuis ce jour, le ruisseau n'a plus été à sec et aucune coupure d'eau n'est intervenue.</p>

## ⇒ Enquête parcellaire

Obs.	Nom	Lieu concerné	Sujet
N° 1	M. Franiatte Maire de Grimaucourt	Parcelles B 32, B 82, B 493, B 496 et B 644	Demande de précisions sur : - la localisation des parcelles - les contraintes appliquées au PPR
N° 2	Mme Mine Gobert Joëlle Mme Mine Christiane	Parcelles B 47, B 64, B 65, B 69, B 70, B 71 et B 75	Demande de précisions sur : - la localisation des parcelles - les contraintes appliquées au PPR
N° 3	Mme Huard Francine	Parcelle B 479	Demande de précisions sur : - la localisation des parcelles - les contraintes appliquées au PPR
N° 4	M. Moutaux Emmanuel	Parcelles B66 et B 67	Demande de précisions sur : - la localisation des parcelles - les contraintes appliquées au PPR
N° 5	M. Fournier Serge	Parcelle B 72	Demande de précisions sur : - la localisation des parcelles - les contraintes appliquées au le PPR
N° 6	M. Frémont Bruno	Parcelles B 502, B 647 et B 649	Demande de précisions sur : - la localisation des parcelles - les contraintes appliquées au PPR

### 3.2. Présentation détaillée des observations de l'enquête publique protection du captage

#### ⇒ Observation n°1 : Captage de la Défense

*Monsieur Lamor Alain demeurant 10 Rue Principale 55400 – Moulainville.*

M. Lamor a constaté un problème sur la gestion de la ressource en eau depuis 2 à 3 ans.

Cette "nouvelle méthode" de gestion de la consommation d'eau provoquerait des assècs réguliers du ruisseau d'Orfontaine qui traverse le village de Moulainville.

Ce ruisseau abrite en particulier de la truite fario qui s'y reproduit.

La mise à sec du ruisseau entraîne la mort des alevins.

M. Lamor souhaiterait donc le respect d'un étiage minimum.

#### ⇒ Observation n°2 : Captage de la Défense

*Madame Dobin Bernadette, Maire de Moulainville, demeurant 15 Rue basse 55400 – Moulainville.*

Mme Dobin, maire de Moulainville a toujours connu le ruisseau d'Orfontaine classé en 1<sup>ère</sup> catégorie avec un bon débit d'eau.

En 2017, 2018 et 2019, elle signale que le ruisseau s'est retrouvé à sec environ trois fois par semaine même en période de pluie pendant 6 à 7 heures par jour.

Ce manque d'eau a malheureusement provoqué la disparition de tous les poissons et en particulier de la truite fario.

Elle indique également que plusieurs fois le captage s'est retrouvé à sec le jour des prélèvements pour les analyses.

Le 8 août 2019, tout le village a subi une rupture de son alimentation en eau potable de 19 h au lendemain matin 2 h. Le réservoir de la commune était vide et n'était plus alimenté par le captage.

À la suite d'une réunion en sous-préfecture en présence de la Défense et des services de l'état, il s'est avéré que la pompe qui alimente le dépôt du Rozelier a fonctionné pendant plusieurs jours. Une défaillance du système de transmission du signal de coupure du pompage serait à l'origine de cet incident.

Depuis cette réunion, la solution trouvée semble efficace ; le ruisseau n'a plus été à sec et aucune coupure d'eau n'est intervenue.

### **3.3. Présentation détaillée des observations de l'enquête parcellaire**

Sept personnes sont venues consulter le dossier :

- ✓ M. Franiatte, Maire de Grimaucourt, représentant la commune de Grimaucourt, propriétaire des parcelles B 32, B 82, B 493, B 496 et B 644
- ✓ Mme Mine Gobert Joëlle, propriétaire des parcelles B 47, B 64, B 65, B 69, B 70, B 71 et B 75
- ✓ Mme Mine Christiane, propriétaire des parcelles B 47, B 64, B 65, B 69, B 70, B 71 et B 75
- ✓ Mme Huard Francine, propriétaire de la parcelle B 479
- ✓ M. Moutaux Emmanuel, propriétaire des parcelles B66 et B 67
- ✓ M. Fournier Serge, propriétaire de la parcelle B 72
- ✓ M. Frémont Bruno, propriétaire des parcelles B 502, B 647 et B 649

La visite de ces personnes avait trois objectifs :

- ✓ être rassurées sur le terme expropriation utilisé dans le courrier qui leur a été adressé par le pétitionnaire,
- ✓ vérifier la localisation de leurs parcelles,
- ✓ connaître les contraintes appliquées au PPR et par conséquent à leurs parcelles.

Ayant été rassurées et ayant obtenu les renseignements qu'elles souhaitaient, ces personnes n'ont pas voulu porter de remarque sur les registres. J'ai donc noté leur passage et son motif sur les registres.

Ces remarques n'appellent aucun commentaire et aucune réponse.

## **4. Demande de renseignements du commissaire enquêteur**

Concernant l'entretien de vos installations, captage, station de pompage, conduites, réservoir du Rozelier et station de traitement du Rozelier, pourriez-vous, s'il vous plaît, me préciser :

- ⇒ quelle société assure cet entretien,
- ⇒ la nature des différents entretiens,
- ⇒ la fréquence et la période de l'année où ils sont réalisés.